



Règlement de la 29ème Tannzapfe-Cup 2020

1. Types de compétition

Les directives actuelles de la FSG (Fédération Suisse de Gymnastique) servent de base à la compétition.

1.1 Gymnastique aux agrès

La compétition en gymnastique aux agrès comprend les disciplines suivantes: barres parallèles (BA), au sol (SO), anneaux balançants (AB), sauts (SA), barre fixe (BF), barres asymétriques (BAS), combinaisons d'engins (CE).

Seule la catégorie *active* est proposée. En cas d'inscriptions insuffisantes, plusieurs disciplines peuvent être combinées pour n'en former plus qu'une. Un classement séparé sera alors établi pour chaque discipline.

1.2 Gymnastique

La compétition de gymnastique est répartie dans les catégories suivantes:

| Nom court | Désignation |
|-----------|--------------------------------|
| GVSO | Société "S", sans engins |
| GVMO | Société "M", sans engin à main |
| GVLO | Société "L", sans engin à main |
| GVSM | Société "S", avec engin à main |
| GVMM | Société "M", avec engin à main |
| GVLM | Société "L", avec engin à main |

Société "S": 6-10 gymnastes

Société "M": 11-15 gymnastes

Société "L": dès 16 gymnastes

Les surfaces du terrain sur la scène sont de: 12x12m, 12x18m, 12x24m, pour toutes les catégories (S, M et L).

Les surfaces du terrain sur la pelouse sont de: 18x24m, 24x40m, pour toutes les catégories (S, M et L).

Lors de l'inscription, la surface du terrain doit être indiquée pour la catégorie correspondante.

Lors d'une inscription avec des engins à main, l'engin à main doit être spécifié au moment de l'inscription.

Un palmarès individuel est établi pour chaque catégorie. Seule la catégorie *active* sera proposée.

1.3 Aérobic d'équipe

Dimensions du terrain: 12m x 12m, 12m x 18m et 12m x 24m.

Seule la compétition de sociétés dans la catégorie *active* est proposée.

2. Prescriptions de compétition

2.1 Généralités

La compétition est ouverte à tous les sociétés. Un société peut s'inscrire auprès d'une équipe dans plusieurs disciplines.

Chaque représentation peut être effectuée qu'une seule fois dans l'ensemble du tour principal. Une représentation peut être effectuée par le même gymnaste qu'une seule fois. Si plus du 20% des gymnastes sont deux fois mis en compétition, les représentations relatives à la musique et à la chorégraphie doivent être à 80% différentes.

Les directives actuelles de la FSG servent de base à la compétition.

La tenue doit être formellement uniforme et correspondre aux manifestations de gymnastique conformément aux directives actuelles de la FSG en matière de publicité sur les tenues de gymnastique.

2.2 Déroulement de la compétition

Tour principal: la compétition se déroule sur la base d'un programme préétabli. Chaque programme sera effectué une fois. Pour chaque discipline, le nombre de sociétés suivant sera qualifié pour le tour final:

1 à 2 sociétés aucun tour final

3 à 9 sociétés les trois premiers sociétés

10 et sociétés et plus les quatre premiers sociétés

Dans des cas exceptionnels (p. ex. très mauvais temps), la direction de la compétition se réserve le droit de limiter le nombre de finalistes par discipline, mais pas en cas d'inscriptions nombreuses.

Si deux sociétés se trouvent au dernier rang donnant droit à la finale, tous deux se qualifieront pour le tour final.

Tour final: Les sociétés qualifiés pour le tour final seront informés au plus tard 30 minutes avant l'heure de chaque discipline du tour final. En ce qui concerne le classement final, seule compte l'évaluation du tour final.

Principaux sponsors:

RAIFFEISEN
Raiffeisenbank Regio Sirmach

Landi
TANNZAPFENLAND



2.3 Engins et infrastructure de compétition

Les engins seront mis à disposition par l'organisateur, toutefois les propres engins peuvent également être apportés, pour lesquels une requête pour engins auxiliaires doit être soumise en même temps que l'inscription. Les engins à main de gymnastique manuels doivent dans tous les cas être fournis par le gymnaste.

La longueur de la corde des anneaux balançants est de 5,5m.

La surface de compétition destinée au saut est limitée à 15m x 20m.

La discipline au sol est réalisée sur une surface de 12mx12m.

En cas de mauvais temps, les catégories GVSM, GVMM et GVLM seront déplacées en salle. En raison du manque de place, les dimensions de terrain suivantes seront appliquées : 10m x 12m, 10m x 18m, 10m x 20m, 6m de hauteur (dans la zone des anneaux 5.25m).

En principe, quiconque a commencé sa représentation et jugé l'installation de compétition comme étant adaptée l'a acceptée. Toute contestation ultérieure ne sera pas prise en compte.

2.4 Support sonore

L'organisateur fournit les lecteurs pour CD et clés USB (attention uniquement pour le format MP3 et seulement un seul morceau de musique sur la clé), depuis l'iPod ou le portable par le biais du connecteur du haut-parleur. Le support sonore doit être remis à la table des juges d'évaluation, au plus tard 10 minutes avant le début de la compétition. Si la lecture par le biais de la clé USB, de l'iPod ou du mobile ne devait pas fonctionner, il incombe au société de prévoir un CD de réserve. Le support sonore doit porter le nom du société ainsi que la discipline. La musique de la compétition doit commencer au tout début et seule la lecture nécessaire à la compétition doit être disponible. Les directives de la FSG sont applicables pour la lecture des supports sonores.

2.5 La feuille de notes

Au plus tard 1 heure après l'heure de départ, la feuille de notes sera remise pour signature au secrétariat de la place de compétition respective. Si, la feuille de note ne devait pas être signée après 1 heure, elle sera considérée comme étant acceptée par le société. Ensuite, plus aucune objection ne sera possible.

2.6 Récompenses

Les lauréats de chaque discipline recevront un cadeau. En outre, les finalistes de chaque discipline seront récompensés par des prix en nature.

2.7 Assurance

Toutes les assurances incombent aux gymnastes f/m et à leurs sociétés. L'organisateur décline toute responsabilité.

2.8 Dispositions finales

Les protêts doivent être adressés par écrit à la direction de la compétition, au plus tard 20 minutes après la fin de la représentation concernée. Les frais de protêt s'élèvent à CHF 100.-, ils ne seront pas remboursés en cas de rejet.

En cas d'annulation de représentations, de nuitées et de repas du soir, les taxes d'inscription suivantes seront retenues: jusqu'à la fin du délai d'inscription 0%, jusqu'à trois mois avant la compétition 50%, jusqu'à un mois avant la compétition 75%, ensuite 100%.

L'organisateur se réserve le droit de modifier respectivement compléter ou adapter les dispositions inhérentes à la compétition, pour autant que de nouvelles connaissances l'exigent. La décision appartient à l'organisateur en cas de confusions relatives à l'interprétation.